



**REGLEMENT
LE HAVRE URBAN TRAIL
EDITION 2026**

Mise à jour : 6 nov. 25

Article n°1. Introduction

L'événement Le Havre Urban Trail est composé des épreuves suivantes :

- La Verticale – chronométrée ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans l'année de la compétition – départ le vendredi 29 mai
- Les courses jeunes – départ le samedi 30 mai
- Un trail forme 7km – non chronométrée ouverte aux personnes âgées de plus de 12 ans l'année de la compétition – départ le samedi 30 mai
- Un Half Marathon : épreuve trail chronométrée ouverte aux personnes âgées de plus de 18 ans l'année de la compétition – départ le dimanche 31 mai
- Un Marathon : épreuve trail chronométrée ouverte aux personnes de plus de 20 ans l'année de la compétition – départ le dimanche 31 mai – pouvant être effectué en solo ou en relais (âge minimum ramené à 18 ans pour le marathon en relais)
- Un trail de 12km : épreuve trail chronométrée ouverte aux personnes âgées de plus de 16 ans l'année de la compétition – départ le dimanche 31 mai

Article n°2. Règlements des Fédérations

Le Havre Urban Trail est soumis au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).
Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement correspondant à son épreuve. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article n°3. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant aux trails chronométrés :

- 1 dossard
- 1 puce (intégrée au dossard) par participant – sauf le trail 7km en forme
- 1 cadeau
- **Une ceinture porte-dossard – uniquement pour les relais**

L'organisation fournira à chaque participant des courses jeunes :

- 1 dossard
- 1 goûter

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie. Les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie

Les épingles à nourrice ne seront pas fournies par l'organisation sauf pour les courses jeunes.

Article n°4. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer par chaque participant, aux jour(s) et heures prévus, sur présentation du pass dossard. Le dossard pourra être récupéré par une tierce personne à condition que celle-ci soit en possession du pass dossard du participant ainsi que d'une copie de sa pièce d'identité.

Article n°5. Parcours

Les parcours définitifs seront publiés prochainement sur le site internet <https://www.lhut.fr>.

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et complétés par des marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer rigoureusement au Code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Aucun accompagnateur, ni véhicule non accrédité (y compris vélo) n'est autorisé.

Des contrôles de participants pourront avoir lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Spécificité du trail de 7km :

Tout concurrent du trail forme – non chronométré doit respecter la priorité inhérente aux feux de priorité au niveau des passages piétons protégés.

Même s'il s'agit d'une épreuve non chronométré le parcours pourra se faire en marchant et/ou en courant néanmoins tous les participants auront l'obligation de marcher dans les lieux traversés par le parcours.

Article n°6. Sécurité des épreuves

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Sur certaines parties du parcours, les participants devront emprunter des escaliers, des pavés, des chemins, des trottoirs ou traverser des monuments publics. Ils leur appartiennent d'y adapter leur allure pour éviter tout accident et de respecter les consignes communiquées par l'organisateur.

Article n°7. Chronométrage

Pour les courses chronométrées :

Chaque participant aura une puce de chronométrage intégrée au dossard.

Des contrôles électroniques ou manuels seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Le classement se fera au temps réel.

Article n°8. Gestion des départs

L'organisation se laisse le choix de mettre en place ou pas des sas de départs notamment en fonction de l'épreuve et du nombre de participants.

Article n°9. Ravitaillements

Des points de ravitaillement seront installés sur le parcours des trails urbains. Un ravitaillement final sera installé après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants.

Le contenu des ravitaillements sera communiqué dans le guide de course.

Article n°10. Les temps limites

Parcours	Temps limite
Marathon	07h00
Half-Marathon	03h30
12km	02h30
Trail forme – non chronométré	02h20
Courses jeunes	Pas de barrières horaires

Pour le Marathon (solo et relais) :

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées (ci-dessous) ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course.

- Cut au Pré Fleuri à 14h00
- Cut aux Escaliers de Montmorency à 15h00

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter des concurrents en amont de la ligne d'arrivée qui ne pourraient atteindre ces barrières horaires.

Article n°11. Équipement et matériel obligatoire

Équipement recommandé pour le Marathon :

- Des épingles à nourrice ou une ceinture porte-dossard (fournie par l'organisateur pour le marathon en relais)
- Un système d'hydratation de 0,5L minimum
- Un contenant pour les ravitaillements (camelback, ecocup, flasque)
- Une réserve alimentaire
- Un téléphone portable avec une batterie chargée

Les bâtons sont interdits sur les épreuves chronométrées.

Équipement recommandé pour le Half Marathon / 12km :

- Des épingles à nourrice ou une ceinture porte-dossard
- Un contenant pour les ravitaillements (camelback, ecocup, flasque)
- Un téléphone portable avec une batterie chargée

Les bâtons sont interdits sur les épreuves chronométrées.

Équipement autorisé pour le trail forme – non chronométré :

- Des épingles à nourrice ou une ceinture porte-dossard
- Les bâtons sont autorisés sur cette épreuve.

Aucune assistance extérieure ne sera possible.

Article n°12. Animaux

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.

Article n°13. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou sur décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou de neutraliser la course voire même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°14. Abandons et exclusion

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Jet de détritus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Au-delà des points essentiels de sécurité, les membres de l'organisation garantissent également l'éthique et l'esprit de la course en nature.

Les infractions aux règles de course ou au bon sens seront susceptibles de donner lieu à des pénalités à l'appréciation de la direction de course.

« RESPECTER L'ENVIRONNEMENT FAIT PARTIE DES FONDAMENTAUX DU TRAILEUR ».

Article n°15. Assistance médicale

L'assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou un véhicule de sécurité.

Article n°16. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

Article n°17. Classements et Dotations

Seront récompensés :

Marathon – Solo

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

Marathon – Relais

- Le premier relais – MASCULIN

- Le premier relais – FEMININ
- Le premier relais – MIXTE

Half-Marathon

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

12km

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)
- Vainqueur Master (hommes & femmes)
- Vainqueur Junior (hommes & femmes)

La Verticale

- Le ou la premier(e) personne réalisant le meilleur temps

Courses jeunes

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes)

Aucune récompense ne sera décernée pour le trail forme de 7km.

Un classement général sera disponible sur le site internet (<https://www.lhut.fr>) de l'événement à l'issue de la compétition.

Le programme de remise des récompenses sera disponible sur <https://www.lhut.fr>.

Article n°18. Règles spécifiques pour les relais

Le passage de relais entre les coéquipiers se fera dans une zone dédiée dans la forêt de Montgeon au 21^{ème} km. Le passage de relais consistera en la transmission du dossard.

Le second relayeur ne pourra prendre le départ de son relais qu'une fois le porte dossard (fourni par l'organisation) correctement mis.

Article n°19. Contacts

Pour tout renseignement, contactez l'équipe du LHUT :

- <https://www.lhut.fr>
- contact@lhut.fr